



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 10546

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des orthophonistes. En effet, ces professionnels qui accomplissent une formation universitaire durant quatre annees sont des therapeutes qui s'occupent de tous les troubles de la communication et des fonctions associees a la comprehension et a l'expression du langage ainsi qu'a toutes les formes de communication non verbale. Leurs missions ne cessant de progresser, l'ensemble de ces orthophonistes s'interrogent sur leur avenir professionnel et restent dans l'attente d'un veritable statut professionnel autonome. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les perspectives d'avenir qu'elle envisage pour ces professionnels d'autant qu'un amenagement de cette profession pourrait s'inscrire dans le cadre de la politique d'economie des depenses de sante.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontees les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10546

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 432

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1116